

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MARS 2026

L'an 2026, le 24 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Lans-en-Vercors s'est réuni en session ordinaire dans la salle Saint-Donat sous la présidence de Madame la Maire, Violaine VIGNON, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil municipal le 20 mars 2026.

Présents :

– Mme VIGNON Violaine – M. BOYER Joseph – Mme BUGNET-BRECHENMACHER Françoise – M. AMMAR Julien – Mme BRÄUNLICH Katelyne – M. LESPINASSE Nicolas – Mme BARDO Clémentine – M. LEBEL Thierry – M. ROCHAS Frédéric – Mme MOUTON Valérie – M. RILLIOT Jérôme – Mme BRANDINA Irina – M. VILAIN David – M. CHALAVON Bastien – Mme ROCHAS Anaëlle – Mme MALEVERGNE Salomé – M. COSTE Mathis – Mme BIARD Caroline – M. ROCHAS Yannick

Excusés :	Ont donné pouvoir à :
Mme BESNARD Léa	Mme BARDO Clémentine
M. KRAEMER Michaël	M. ROCHAS Yannick
Mme BOURBAL Cécile	Mme BIARD Caroline
M. BERNARD Philippe	

Secrétaire de séance : Mme BUGNET-BRECHENMACHER Françoise

Nombre de membres en exercice :23

Nombre de membres présents :19

Nombre de suffrages exprimés :22

ORDRE DU JOUR

- 1) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- 2) DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE PERSONNALISEE DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE LANS-EN-VERCORS

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Numéro de la décision	Date exécutoire	Objet de la décision
DEC 2026 003	13/03/26	DEMANDE DE SUBVENTION – DEPARTEMENT DE L'ISERE – GESTION DE L'ENS LOCAL DU PLATEAU DES RAMEES

Observations des élus présents à la séance

Madame la Maire :

« Dans un souci de pédagogie vis-à-vis de l'ensemble des membres du conseil municipal et du public, je vous propose d'expliquer à quoi correspond cette demande de subvention.

Sur le plateau des Ramées, il y a un Espace Naturel Sensible dont un plan de gestion a été voté en début d'année 2025.

Pour mettre en œuvre ce plan de gestion, il y a un certain nombre d'actions qui sont planifiées chaque année. Ces actions sont cofinancées par le Département et donc la commune doit solliciter la subvention à hauteur de 63,4%, pour financer ces actions.

Cette demande de subvention a été faite avant les élections et l'installation du nouveau conseil municipal, cette décision est donc présentée ce soir. »

Monsieur Julien AMMAR :

« Peut-on savoir quelles sont les actions qui sont portées par le financement du Département ? »

Madame la Maire :

« Cet E.N.S. a pour vocation de protéger l'environnement de manière générale et également d'accueillir du public. Il y a donc un grand nombre d'actions qui vont servir à ce genre de choses. Donc, on peut envisager différentes prestations comme l'installation d'éco-compteurs, l'installation de panneaux explicatifs, la réalisation d'études pour avoir des connaissances sur le milieu naturel. Il y a tout un tas d'actions qui sont très larges. La future commission environnement sera informée des actions conduites en 2026 et pourra les suivre.

Peut-être pourrait-on également organiser la venue de Virginie Ruetsch, qui est la chargée de mission de l' E.N.S., pour présenter aux nouveaux élus l'espace naturel sensible des Ramées. »

Monsieur Julien AMMAR :

« C'est quel type de public qui est accueilli ? »

Madame la Maire :

« C'est l'ensemble des pratiques de loisirs qui existe aujourd'hui, que ce soit la randonnée, l'escalade, le parapente, etc. L'idée, c'est vraiment un aspect de conciliation des usages avec les autres pratiques que sont notamment le pastoralisme, la chasse et l'exploitation forestière, même si sur la zone d'intervention de l' E.N.S., il y a très peu d'exploitation forestière en tant que telle.

A titre d'exemple, Il me semble que cette année l'une des actions qui vont être menées est la réouverture de milieux pour favoriser la présence du tétras-lyre et sa reproduction sur la partie nord-ouest de l' E.N.S. à proximité des falaises. »

Monsieur Thierry LEBEL :

« Quel est le montant de la subvention demandée ? »

Madame la Directrice Générale des Services :

« Le montant de la subvention demandée était de 32 328 € pour les actions 2026. »

Monsieur Thierry LEBEL :

« Les années antérieures, c'était à peu près le même montant ? »

Madame la Directrice Générale des Services :

« Non, ça dépend des actions qui sont conduites chaque année. Le plan de gestion de l'E.N.S. des Ramées a fait l'objet d'une approbation en conseil municipal et d'une délibération qui a acté le programme cadre et les cinq ans de plan de gestion avec l'ensemble des actions et l'ensemble des montants alloués. On fait, en complément, une demande de subvention annuelle parce qu'il peut arriver que des actions se décalent d'une année sur l'autre. Une demande de paiement est ensuite faite annuellement en fonction des actions qui ont été réellement conduites et finalisées sur l'exercice écoulé. »

DEL2026 035 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE PERSONNALISEE DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE LANS-EN-VERCORS

Vu la délibération 02/2015 du 29 janvier 2015 créant la Régie personnalisée centre culturel et sportif (RPCCS) ;

Vu la délibération 105/2021 du 14 septembre 2021 constituant le conseil d'administration de la régie personnalisée du centre culturel et sportif (RPCCS) ;

Vu la délibération n°2022 079 du 28 juin 2022 modifiant les statuts de ladite régie ;

Il convient de mettre à jour la liste des membres du conseil d'administration de la régie personnalisée du centre culturel et sportif (RPCCS) ;

Vu la délibération n°2022/108 du 11 octobre 2022 complétant le conseil d'administration de la régie personnalisée du centre culturel et sportif (RPCCS) ;

Vu les élections municipales du 15 mars 2026 ;

Madame la maire propose à l'assemblée de désigner les membres du conseil d'administration de la Régie Personnalisée du Centre Culturel et Sportif.

Observations des élus présents à la séance

Madame Caroline BIARD :

« On vote le C.A. du Cairn et j'ai une question sur la politique générale en matière de culture. Qu'est-ce que vous envisagez comme grands axes stratégiques en matière de culture et en matière de développement, ou plus globalement en matière de gestion, de redynamisation, de diversification ? »

Monsieur Julien AMMAR :

« Merci pour cette question pertinente. Effectivement, on a trois axes à proposer pour ce travail au sein du CAIRN. »

Le premier axe qu'on souhaite travailler, c'est tout simplement revoir et requestionner la gouvernance en interne de manière très concrète, en ouvrant en premier lieu le comité consultatif qui existait déjà et qui fera appel aux non-membres de cette liste décidée ce soir afin de récupérer les préoccupations, les envies, afin de se mettre en synergie les uns avec les autres. »

Madame Irina BRANDINA :

« Le deuxième axe que l'on souhaite développer, c'est « aller vers » et chercher des « publics cibles ». C'est-à-dire qu'il y a des gens qui ne vont plus au théâtre ou aux spectacles qui ne correspondent peut-être pas à l'attente des jeunes, des adolescents ou des adultes qui n'ont pas d'enfant. Et, en même temps, on souhaite maintenir les programmations liées aux écoles, qui existent déjà et qui sont bien appréciées par les enseignantes et les familles. On veut également maintenir le Festival Jeunes Bobines et travailler main dans la main avec le cinéma Le Clap, parce que c'est un acteur majeur sur le territoire de Lans-en-Vercors. »

Monsieur Julien AMMAR :

« Et le troisième axe, pour nous, est un véritable enjeu de mettre en place une politique culturelle territoriale à grande échelle. Donc, toujours dans cette dynamique « d'aller vers », toujours dans cette dynamique d'ouverture, ce serait de se mettre en réseau dans un premier temps en lien avec les acteurs culturels locaux du territoire, pour créer une synergie et ainsi faire émerger des forces de proposition pour ensuite dessiner une tendance avec ces acteurs clés. D'ailleurs, le Cairn, par sa fonction de salle de spectacle, de structure culturelle, est un lieu clé de cette dynamique territoriale qu'on aimerait enclencher.

Voilà pour les trois grands axes que l'on peut vous proposer ce soir. »

Madame Katelyne BRÄUNLICH :

« Peut-on préciser qui est Marie Eybert-Guillon parmi les membres proposés ? »

Madame la Directrice Générale des Services :

« Marie Eybert-Guillon est la responsable administrative de l'Office de Tourisme Intercommunal et également la responsable du bureau d'information touristique de Lans-en-Vercors. »

Madame la Maire :

« Je peux préciser que ces membres qualifiés étaient déjà les membres qualifiés précédents. Je souhaite apporter une précision sur cette délibération : la raison pour laquelle on délibère aujourd'hui en urgence. C'est parce que les membres précédents, la présidente et le vice-président du Cairn ont démissionné tout de suite après les élections et cela a laissé le Cairn en difficulté pour fonctionner de manière courante. Il faut donc une présidence et une vice-présidence qui soit effective le plus rapidement possible pour pouvoir gérer les affaires courantes. Ces démissions qui ont été posées dès le lendemain des élections municipales ont eu pour conséquence d'obliger le conseil municipal à décider très rapidement pour désigner ces membres en urgence. »

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder aux nominations par scrutin public à main levée.

Sur la proposition de la maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'abroger la délibération n°2022/108 du 11 octobre 2022 ;

- **DECIDE** que ce comité consultatif sera composé de 9 membres titulaires, président inclus et de 3 membres suppléants, selon la répartition suivante :

Groupe majorité	Membres titulaires	Irina BRANDINA
		Thierry LEBEL
		Salomé MALEVERGNE
		Julien AMMAR
		Katelyne BRAUNLICH
		Nicolas LESPINASSE
	<i>Membre suppléant</i>	<i>Joseph BOYER</i>
Groupe minorité	Membres titulaires	Philippe BERNARD
		Caroline BIARD
	<i>Membre suppléant</i>	<i>Michaël KRAEMER</i>
Membre qualifié	Membre titulaire	Christophe LEBEL
	<i>Membre suppléant</i>	<i>Marie EYBERT-GUILLON</i>

- **PRECISE** que les membres titulaires peuvent se faire représenter par le membre suppléant en cas d'absence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16

La délibération n° DEL2026 035 prise en séance du conseil municipal du 24/03/2026 a été transmise et reçue en Préfecture de Grenoble le 26/03/2026 en application des articles R2131-1 et L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme la Maire
Violaine VIGNON
Présidente de séance

Mme l'Adjointe
BUGNET-BRECHENMACHER Françoise
Secrétaire de séance



A handwritten signature in cursive script, which appears to be 'Françoise Bugnet-Brechenmacher', written in black ink.